



ARRÊTÉ TEMPORAIRE 2017 N°3803
INAUGURATION DU GYMNASSE DES COTEAUX
samedi 08 juillet 2017

Le Maire de la commune d'ARGENCES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret 64-262 du 19 août 1965 portant réglementation sur la surveillance et la conservation des voies communales,

Vu le Code de la Voirie Routière, notamment son article R.116-2,

Vu le Code de la Route,

Vu l'organisation de l'inauguration par la commune d'Argences, du Gymnase des Coteaux le samedi 08 juillet 2017, sis allée Val ès dunes à ARGENCES,

Vu les consignes de sécurités de Monsieur le Préfet du Calvados relatives aux manifestations publiques organisées dans les communes du Calvados en date du 09 février 2017,

Considérant l'instauration du plan vigipirate – niveau 2 « sécurité renforcée – risque attentat »,

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des participants,

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'inauguration du Gymnase des Coteaux sera organisée au gymnase susmentionné, situé allée Val ès dunes à Argences, le samedi 08 juillet pour des festivités devant débuter à 10h30.

Article 2 : La circulation et le stationnement seront interdits et considérés comme gênant, allée Val ès dunes, depuis son intersection avec la rue des Courtils jusqu'à l'entrée du parking du centre aquatique « Dunéo » à partir de 10h00 jusqu'à la fin de la manifestation estimée à 14h00.

Article 3 : Une pré-signalisation et une signalisation de position réglementaire sera mise en place par les services communaux pour matérialiser l'interdiction. Le dispositif sera complété par des obstacles infranchissables disposés autour de la manifestation avant l'ouverture du public.

Article 4 : Les services de la Gendarmerie, de la Police municipale et Techniques municipaux sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié.

Article 5 : Ampliation sera transmise à :

La Gendarmerie de Moulton,
 Monsieur le Préfet du Calvados,
 Les Sapeurs Pompiers d'Argences,
 La Police Municipale,
 Les Services Techniques,

Arrêté rendu exécutoire par publication ou notification à compter du 14 juin 2017.

Le Maire,
 Dominique DELIVET

Fait à ARGENCES, le 14 juin 2017.

Le Maire,
 Dominique DELIVET

